



Le mot du Maire

Après des vacances d'été qui vous ont été, je l'espère, agréables, la rentrée scolaire s'est bien déroulée, avec des équipes dynamisées pour une belle année.

Rendez-vous incontournable de cette rentrée, le forum des associations, où vous avez encore une fois été nombreux à venir les rencontrer. Une nouvelle activité de « swing golf » (au sein de Vivre St Maurice) y a été présentée, que vous pourrez découvrir sur le stade du Bidon.

Nous avons également inauguré notre tout nouveau city parc ainsi que nos deux terrains de pétanque. Nous voyons déjà les jeunes et les familles profiter de ces nouveaux espaces de loisirs et en sommes heureux.

La fête de la Saint Maurice a été un vrai succès avec une expo de véhicules anciens qui attire toujours nombre de passionnés, une très belle et bonne soirée grâce au comité des fêtes et un superbe feu d'artifice. Nous avons été heureux de vous y voir si nombreux.

Les réunions de quartiers, avant et après les vacances d'été, ont permis de vous rencontrer. Merci à vous tous d'être venus pour ces moments d'échanges.

De nombreuses animations vont avoir lieu d'ici la fin de l'année et je serai heureux de les partager avec vous.

À très bientôt

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo

Inauguration du City Parc

Avec la présence de nos élus proches, Dany Boyer, Thérèse Blanchier, Jean-Raymond Hugonet, des représentants du hockey club de Fontenay-lès-Briis, des membres du Conseil de Jeunes, des associations, des familles...



Les terrains de pétanque



Nouveau !

Deux **infirmières** viennent de s'installer à la maison médicale :

Lydie HELY et Florence GAUTIER

06 82 25 61 98

À domicile sur rendez-vous





Les délibérations du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

L'ordre du jour

11 présents, 4 pouvoirs

I. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Cette DM permet de faire des ajustements, ici pour ajouter ou retirer des montants qui n'avaient pas été pris en considération dans le Budget Primitif 2025 :

- 91 989,28 € en recette d'investissement (50918 DETR 2025, 8071,28 de redevance R2 et 33000 € de l'Agence Nationale du Sport)
- 3 000 € pour l'admission en non-valeur de titres (détail dans la délibération suivante)

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette DM

II. ADMISSION EN NON-VALEUR

Il s'agit de statuer sur certaines créances pour lesquelles le comptable public a opéré toutes les mesures à sa disposition pour les recouvrer.

Le montant des créances admises en non-valeur, proposé en 2025 par le comptable public pour le budget principal, s'élève à 2 648,86 € et concerne 2 pièces des exercices 2011 et 2013. Il s'agit d'une redevance EDF dont l'adresse n'était pas la bonne et d'indemnités journalières réclamées à la CPAM.

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables. Cette dépense sera imputée au compte 6541 du budget communal 2025.

III. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

L'association du Carrefour des Solidarités sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 539 € (0,35 € par habitant pour les communes de la CCPL).

La dépense résultant de la présente sera imputée au budget communal de l'exercice 2025 à l'article 65748.

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

IV. FPIC 2025

Un Fonds National De Péréquation Des Ressources Intercommunales et Communales a été instauré par l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012. Le mécanisme de ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC pour 2025 s'élève à 994 986 €. Il est à répartir entre la CCPL et ses 14 communes membres : la CCPL s'acquittera de 596 989 € et les communes de 397 997€.

La délibération du 18 septembre 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Limours a décidé à la majorité de la répartition du FPIC 2025 selon la méthode du 60-40. Chaque commune doit donc délibérer et 2/3 des conseils municipaux doit être en accord avec la délibération pour que ce principe du 60-40 soit accepté.

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le FPIC 2025 soit réparti selon la méthode du 60-40, ce qui représente un montant de 21 465€.

V. FONDS DE CONCOURS 2025 DE LA CCPL

La CCPL a octroyé, par délibération du 18 septembre 2025, un fonds de concours au titre de l'année 2025 d'un montant de 45 437 € pour la commune de Saint Maurice Montcouronne.

Le fonds de concours a pour objet de financer une partie d'équipements dans les communes. Le calcul est réalisé par l'Etat, selon des critères spécifiques (nombre d'habitants, richesse de la commune, etc.).

Pour en bénéficier, chaque commune doit en solliciter le versement.

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement du fonds de concours 2025 .

VI. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En fonction des besoins en emplois dans la commune, il convient de modifier certains horaires.

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs.

VII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES COMMUNALES

Il s'agit de réviser le RI des salles du Bidon et Alfred Lucas, de manière à préciser un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas mentionnés (ce règlement est accessible sur le site de la commune).

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur des salles communales



🏆 FÉLICITATIONS À NOS CHAMPIONS ! 🏆

Le club de Taekwondo de Saint-Maurice-Montcouronne est extrêmement fier de ses athlètes qui se sont brillamment illustrés en compétition !



🏅 Ethan et Amaury remportent la médaille d'or, une performance exceptionnelle qui reflète leur engagement, leur rigueur et leur passion pour le taekwondo.

🏅 Mai-Lan et Raquel décrochent une médaille de bronze, un très beau résultat qui montre leur détermination et leur progression constante.

Ces résultats sont le fruit de nombreux entraînements, de persévérance et d'un véritable esprit d'équipe. Bravo à vous quatre pour votre courage et votre travail acharné. Vous êtes une source d'inspiration pour tout le club !

Le club est fier de vous accompagner sur le chemin de la réussite sportive et humaine. 🤝 🌟

En route vers de nouveaux défis !

UNE RENTRÉE INTENSE À L'ASCM

Le mois de septembre a été particulièrement dynamique pour l'Association Sportive Cyclo Mauricienne (ASCM). Dès le forum des associations, les bénévoles se sont mobilisés pour accueillir les visiteurs, gérer les dossiers administratifs et organiser les essayages des tenues. Une belle affluence avec un nombre d'adhérents aujourd'hui à cent trois, dont trente de la commune, quatre-vingt-trois de la Communauté De Communes Du Pays De Limours (CCPL) et vingt d'autres communes environnantes, et qui marque le coup d'envoi d'une saison prometteuse.

Reprise des activités et formations aux premiers secours

La reprise des cours à l'école de VTT le samedi matin a permis aux jeunes adhérents de retrouver leurs encadrants et de se remettre en selle. Ce mois a également été l'occasion de réaliser les tests d'entrée pour les nouveaux membres, afin d'évaluer leur niveau et de les intégrer dans les groupes adaptés.

Autre temps fort : la session de formation aux premiers secours (PSC), organisée en partenariat avec la Croix Rouge de Limours le dimanche 28 septembre. Grâce à la mise à disposition de la salle du Bidon par la mairie, treize personnes dont sept encadrants du club de vélo ont pu être formés.

Cette initiative a été partagée avec les clubs de gymnastique, taekwondo et yoga de la commune, dans un esprit de collaboration inter-associative. L'objectif : garantir des activités encadrées et sécurisées pour tous les adhérents.



Participants à la formation PSC en pleine simulation sur le terrain, dans une ambiance studieuse et collaborative.

Un mois d'octobre tout aussi chargé

Le mois d'octobre s'annonce tout aussi riche en événements. L'Assemblée Générale de l'ASCM se tiendra le vendredi 10 octobre, toujours à la salle du Bidon. Ce moment important permettra de faire le point sur les projets, les bilans et les perspectives du club.

Enfin, du 24 au 26 octobre, huit adhérents représenteront fièrement le club lors du Championnat National FSGT, qui se déroulera dans le Pas-de-Calais. Nous leur souhaitons bonne chance et espérons qu'ils porteront haut les couleurs de l'ASCM et du département !

🏃♂️ COURSE DU MUSCLE 🏃♀️

Le 3 octobre, l'école Simone Soumier a organisé sa 9^e édition de la Course du Muscle au profit du Téléthon. Cette course ouvre le bal de l'édition 2025. Un grand merci à tous :

- Aux enfants, pour votre énergie débordante que vous soyez petit ou grand et pour votre esprit d'équipe.
- Aux équipes enseignante et périscolaire, pour votre engagement auprès des enfants en courant à leurs côtés.
- Aux parents coureurs qui ont accompagné les enfants pendant toute la durée de la course,
- Aux parents supporters pour vos encouragements qui ont donné de l'énergie à tous les coureurs.
- A l'association Toit du Monde pour avoir apporté chocolat chaud et gâteaux pour récompenser les enfants.



Plein d'animations sont en préparation pour cette nouvelle édition du Téléthon ...on vous en dit plus très bientôt...

STAGES CRÉATIFS POUR LES ENFANTS PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Loisirs et Culture & Home-Arts et Cie
vous proposent un stage créatif
"A vos grimoires !"

STAGE CRÉATIF ENFANTS 5/12 ans

Le jeudi 23 octobre
et le vendredi 24 octobre 2025
(1ère semaine des vacances de la Toussaint)

Amoris
Horribilis

Fabrique ton grimoire de sorcier et imagine le pouvoir magique des plantes...
(Techniques adaptées en fonction de l'âge des enfants)

De 14h à 16h (les + grands)
16h15 à 18h15 (les + jeunes)
40 € les 2 ateliers (36 € si fratries)
Inscription auprès de Sylvie Gindre :
sylvie.gindre@orange.fr
06 33 76 08 83

Stage d'illustration
Feuilles, arbres et leurs habitants
Lundi 20, Mardi 21 et Mercredi 22 octobre 2025
Avec Dominique Rey Trémoulière

De 6 à 9 ans
de 10h à 12h
(35€ / 6h)

À partir de 10 ans
de 14h à 17h
(50€ / 9h)

Inscriptions et réservations obligatoires, soit à la bibliothèque,
soit par mail: bibliosmm@orange.fr

MAISON DE LA MUSIQUE

Isabelle Brétécher s'en est allée à 62 ans après un long combat, le 5 septembre, veille d'un forum des associations qu'elle appréciait tant.

Unanimentement appréciée pour son avenance et sa disponibilité tout au long de ses 25 années à la Maison de la Musique, c'est à toute une génération d'enfants de notre commune qu'elle a transmis sa passion pour la Musique, dans ses cours de piano et de solfège hors du commun.

Chanteuse, elle animait les chorales. Se produisant peu, sa voix restera cependant gravée dans les mémoires.

Nos condoléances à son époux, Dominique, lui aussi musicien et professeur, ainsi qu'à sa famille.

Réservez les 5 et 6 décembre
TELETHON 2025
Tout le programme à venir prochainement

BOOSTE TON TELETHON!

Email : ptsmm91@gmail.com
Facebook : [ptsmm91](https://www.facebook.com/ptsmm91)
Tel : 06 11 11 74 84

CONCERT DES AUTOMNALES DE LA HARPE

Samedi 29 novembre (horaire à préciser) en l'église de St Maurice Montcouronne : Le quatuor d'est en ouest, constitué de deux Ukrainiennes, d'une Néerlandaise et d'un Breton du Hurepoix nous emmènera de l'Ukraine aux terres celtiques en traversant l'Europe musicale, dans un mix musique classique, musique folk.

22 novembre : Messe de la Sainte Cécile, avec les Fanfarons de la Rémarde

25 novembre : Conférence avec Virginie Gimaray, au profit du Téléthon, sur le thème de « l'art et le handicap », salle du Bidon, 20h, proposée par la Bibliothèque Montgraviers

Ateliers informatiques gratuits pour les habitants du territoire, au siège de la CCPL.
Débutants ? Vous souhaitez apprendre à utiliser un ordinateur et découvrir les fonctionnalités de base ?
Inscrivez-vous auprès du Service Emploi : emploi@cc-paysdelimours.fr / 01 64 90 80 81

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

Imprimé à la CCPL – Ne pas jeter sur la voie publique

